



Cumul d'emploi fonction publique

Par **marc92**, le **25/10/2008** à **01:27**

Bonjour, rnJe suis fonctionnaire de Police (Gardien de la Paix) titulaire depuis 10 ans, et on me propose d'exercer pendant mes temps de repos l'activité rémunérée de chauffeur de grande remise.rnJ'ai demandé l'autorisation à ma hiérarchie de pouvoir exercer cette activité rémunérée et déclarée, il m'a été répondu qu'il m'appartenait de fournir le texte de loi ou du REGPN (Règlement d'emploi générale de la Police Nationale) m'autorisant l'exercice de cette activité.rnAprès avoir cherché dans le REGPN et dans la loi de modernisation de la fonction publique (indigeste pour moi), je ne vois pas quelles parties m'autoriseraient à pratiquer cette activité.rnPouvez vous m'aider?rnAi-je le droit de faire ce travail en plus de ma profession?rnMerci, **Marc**